

COMMUNE DE FREISSIONIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N ° 2025-66

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Pour : 8

Conseillers absents : 3

Contre :

Conseillers représentés : 1

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 24 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

**Objet CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE DE FREISSIONIÈRES
DANS LE CADRE DE LA GESTION DU POLE NORDIQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que l'article L.1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités territoriales, après avis confirmé de leur comptable public et par convention écrite, de confier à un organisme public ou privé l'encaissement du produit des droits d'accès à des prestations culturelles, sportives et touristiques.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer une convention de mandat annexée à la présente délibération avec Madame Sandrine LUTZ pour la gestion du Pôle Nordique de Freissinières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 19 novembre 2025

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire la convention conclue avec Madame Sandrine LUTZ telle qu'annexée à la présente délibération et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS*

